



LES ECHOS DU MONTE A REGRETS 2025



Les 30 ans de l'APPSL !



Et merci aux membres du bureau, aux fidèles bénévoles présents à chacune de nos activités depuis 30 ANS.





Le mot du Président



Chers adhérents et adhérentes

Voilà mon dernier mot en tant que président !

J'en profite pour remercier de tout cœur les très nombreux bénévoles qui pendant 27 ans m'ont apporté leur soutien par leur présence dans toutes les manifestations et interventions de la vie de L'APPSL.

Sans eux rien ne serait possible, encore un grand merci.

L'âge est là et la fatigue se fait sentir, alors place aux jeunes ...jeunes qui à une époque venaient aux manifs dans leurs poussettes avec leur doudou ! et qui maintenant viennent aux manifs avec leurs enfants. Que du bonheur !

Je pense que le prochain bureau pourra continuer à protéger les Lunairiens pour l'attribution des mouillages. C'est regrettable de voir que des gens non-résidents qui ne participent pas à la vie de l'association ni de la commune puissent bénéficier de mouillages à prix modeste sur un plan d'eau géré par l'APPSL.

TRAVAUX REALISES en 2024 :

- Le remplacement de la passerelle pour les annexes, l'ancienne passerelle était complètement rongée par la rouille en peu de temps. Le montant des travaux a été pris en charge par le budget de la régie des mouillages.
- Remplacement des rambardes de la descente des va et vient par le service technique de la ville. Merci à eux.
- Remplacement de plusieurs corps morts par des anciens en parfait état fournis par le YCSL.
- Remplacement de plusieurs poteaux de va et vient par l'APPSL avec l'aide du service technique.

Comme d'habitude, vous avez répondu présent pour l'assemblée générale et vous avez été nombreux à vous procurer le calendrier de la SNSM. Merci pour eux.

Le feu d'artifice a eu encore une grande affluence mais peu de présence de votre part sur les stands gérés par l'APPSL alors que les bénéfices reviennent à l'APPSL. Dommage.

LA JOURNÉE DU PÊCHEUR :

Encore une belle journée, moins de bateaux en mer et pour cause ... peu de poissons à pêcher selon les participants habituels, mais plus de bénévoles au montage et démontage ! Merci à eux.

Journée éprouvante pour les membres du bureau et les bénévoles qui tiennent les différents stands. Merci aux boulistes et aux familles des membres du bureau et les amis.

LE REPAS DES TRENTÉ ANS :

C'est vrai, malheureusement, plusieurs d'entre vous ne se sont pas sentis concernés mais merci aux nombreux amis souvent non titulaires de mouillages qui ont répondu présent !

Ainsi que cinq et seulement cinq résidents secondaires.

Sinon, toujours les mêmes problèmes :

Disparition des casiers, touchettes entre les bateaux, les longueurs de chaînes et aiguillettes, entretien des mouillages, témoins en fin de saison.

Bonjour le stress pour le président et les membres du bureau !

Cette année nous avons perdu malheureusement trois anciens adhérents, monsieur INTES Raymond, donateur de lots pour la journée de la pêche ; monsieur RIO Michel membre du bureau pendant de nombreuses années ; monsieur BOUREL Émile adhérent depuis la création de l'APPSL.

Je présente à leur famille mes sincères condoléances.

Un grand merci aux bénévoles, aux membres du bureau, au Yacht Club et à son personnel, à la mairie de Saint-Lunaire et à son service technique, à nos donateurs, à la SNSM STATION de Dinard qui nous a porté assistance plusieurs fois de jour comme de nuit sur notre plan d'eau.

J'ai passé de très bons moments avec vous pendant 27 ans de présidence. Je remercie tous les gens qui ont fait partie du bureau avec lesquels nous avons travaillé dans le but de faire fonctionner et grandir l'APPSL.

Une pensée amicale pour notre doyen René BLANCHARD qui par prudence et sagesse a décidé cette année de stopper son activité de plaisancier.

BON VENT, BONNE MER

Le président

COMPOSITION DU BUREAU 2024

Président :	Mr COLLET Christian tél : 06 07 87 51 04
Vice-Président :	Mr BOULEAU Jean-Noël
Secrétaire :	Mr SECRETAINE Jean-François
Secrétaire adjoint :	Mr SELLIER Pierre
Trésorier :	Mr ROZE Alain
Trésorier adjoint :	Mr RICHARD René
Membre :	Mr CASANOVA Gérard
Membre :	Mr COCHERY Sébastien
Membre :	Mr JOURDAN Dominique
Membre :	Mr MOTTAY Michel
Membre :	Mr MAHE Éric
Membre :	Mr TROUFLARD Jean-Yves

NOUS CONTACTER :

Mail : bureau@appsl-saint-lunaire.fr
 ou : appsl.saintlunaire@gmail.com
 Internet : <http://www.appsl-saint-lunaire.fr>

NUMEROS UTILES :

CROSS : 196
 SNSM DINARD : 06 82 45 68 85



LES INFOS DU COMITE

TARIFICATION ANNUELLE – PAIEMENT REDEVANCE 2025 :

Cotisation d'adhésion pour le titulaire à l'APPSL : 20 €

Cotisation d'adhésion pour copropriétaire non conjoint(e) du titulaire : 20 €

Cotisation sympathisant à l'APPSL : **15 €**

Tarif inscription liste d'attente : **10 €**

Cotisation « passerelle » : **30 €** (à régler à l'APPSL)

Cotisation navette : **155 €** (à régler à l'APPSL)

Tarif descente ou remontée bateaux par YCSL : **20 €** (à régler au YCSL)

Pour l'année 2025, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixés par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en Mairie :

Mouillage pour bateau < à 7 m : **90 €**

Va et vient : ----- : **30 €**

Mouillage d'hivernage du Goulet : **30 €**

RAPPEL :

La copie de l'attestation d'assurance est obligatoire et doit être fournie lors du paiement de la redevance à la mairie. Le paiement ne sera pas accepté en cas d'absence de l'attestation d'assurance couvrant la période annuelle.

Les redevances et adhésion sont à payer avant le 1^{er} mai.

Tout retard de paiement (redevance, adhésion) sera considéré comme abandon de l'emplacement et engagera une procédure d'exclusion.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Pour la mise à jour du fichier de l'association, transmettre les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale (carte du bateau, adresse, téléphone portable ou fixe, mail ...).

Vos demandes de mouillages, va et vient, passerelle et permutation doivent être transmises avant le 1^{er} février afin qu'elles soient prises en compte.

Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Un changement de bateau devra faire l'objet d'une approbation par le comité de direction de l'APPSL.

ZONE DE MOUILLAGE :

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaines doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au-dessus du zéro des cartes : 16 m maximum

Ligne C : 14 m maximum

Ligne A et B : 13 m maximum

➤ **Le contrôle annuel de la ligne de mouillage est obligatoire.**

➤ **Les chaines hivernées dans l'huile, gasoil ou autres substance susceptibles de polluer sont interdites.**

➤ Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse.

➤ La bouée porteuse de couleur **blanche** avec les N° du mouillage et du bateau.

➤ Enlever pour l'hiver la bouée et la chaîne (ou l'ensabler) ainsi que les va&vient.

➤ **En cas de problème ou d'incident, prévenir le Président ou membres du bureau**

LES RENDEZ-VOUS DE 2025 : DATES A RETENIR

DESCENTE DES CHAINES :

	1 ^{ère} descente de chaines	2 ^{ème} descente des chaines
Date	<i>Lundi 31 mars</i>	<i>Lundi 28 avril</i>
RDV au YCSL	13H30	13H30
Départ tractopelle remorque	13H45	13H45
Heure Basse Mer	BM à 16h30	BM à 15h21
Coefficient	111	108
Hauteur d'eau	H 0,40M	H 0,77M

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Samedi 8 mars 2025

17h30 Salle Aimé Le Foll

En présence de la SNSM station de Dinard

A cette occasion vous pourrez vous procurer leur superbe annuaire des marées de la S.N.S.M (minimum 5€). Merci d'avance pour eux.

RAID ÉMERAUDE DU YCSL

Date : 27-29 juin

Nous aurons besoin de bénévoles pour assurer le montage et démontage des barnums ainsi que la sécurité sur le plan d'eau.



PARDON DE LA MER (*date communiquée ultérieurement*)



JDP : JOURNÉE DE LA PÊCHE

DIMANCHE 3 AOUT 2025



Marée coef : 30

BM : 8h11 avec 4.94m PM : 14h14 avec 8.56m

Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L. et de l'A.P.T.P.35, et sur invitation. Présence de la SNSM station de Dinard



FEST NOZ

Date : 16 août

Bar - galettes saucisses - crêpes

Bénéfice au profit de l'A.P.P.S.L.

REMONTÉE DES CHAINES :

	1 ^{ère} remontée de chaines
Date	Mardi 8 octobre
RDV au YCSL	13H30
Départ tractopelle remorque	13H45
Heure Basse Mer	15h38
Coefficient	110
Hauteur d'eau	H 0,93M

REPAS DE FIN DE SAISON

Le samedi 11 octobre 2025

Salle CCAS, à partir de 19H00

FEU D'ARTIFICE 2024

Comme en 2023, le Feu d'Artifice a été un succès ! Une belle soirée qui devient un incontournable rendez-vous de l'été pour de nombreux Lunairiens et estivants présents en nombre.

Le Feu d'artifice a été tiré le 16 juillet et l'APPSL était sur le pont pour proposer galettes-saucisses, crêpes et boissons.

Les bénévoles étaient présents dès 17h pour préparer les braises et faire griller la saucisse, décorer les stands et se préparer au rush des gourmands : Encore une fois, nous avons été victimes de notre succès avec rupture de stock de galettes-saucisses (900 de consommées, +100 par rapport à 2023), et de 700 crêpes consommées avant le tir du feu d'artifice, il restait alors à danser au son de PEP'S MUSIC et se rafraîchir avec nos boissons.

Encore une belle soirée où nous avons vu certains de nos adhérents passer boire un verre, mais encore une fois nous espérions vous voir plus nombreux, alors on vous attend cet été 2025 pour passer une excellente soirée.



**ON VOUS
ATTEND
NOMBREUX
POUR LE
FEST NOZ
le 16 août !**

JOURNEE DU PÊCHEUR DU DIMANCHE 4 AOUT 2024

La météo capricieuse du samedi 3 août n'était pas de bon augure pour la journée du pêcheur ce dimanche 4 août ! Mais les Dieux de la mer étaient avec nous et la journée s'est déroulée sous le soleil, sans trop de vent et avec du poisson péché !

Dès 6h30 le matin, les équipes étaient sur place pour monter les stands, les barnums et préparer ce sympathique événement. Ça sentait déjà bon la frite à 8h30 et la pause de 9h30 fut la bienvenue.

23 bateaux ont participé et à 7h30, Pierre a donné le départ en faisant tonner le canon ! Le retour de pêche à 12h30 s'est fait dans une ambiance extraordinaire : soleil, chaleur au rendez-vous et surtout avec les chants de marin portés par les corsaires malouins. Il fallait être là pour voir l'engouement du public à reprendre les chants.

C'était vraiment la fête, comme toujours un moment immanquable à Saint Lunaire. Il y avait du maquereau à griller, des moules, frites, galettes saucisses pour régaler nos visiteurs et participants.

Nous remercions vivement tous ceux qui comme chaque année viennent nous voir et partager ce moment de convivialité.

Bien entendu un grand merci aux bénévoles sans qui nous ne pourrions faire cette journée ainsi qu'au personnel de la mairie de Saint Lunaire et à nos généreux donateurs.

On vous dit "A l'année prochaine !" le 3 aout 2025.



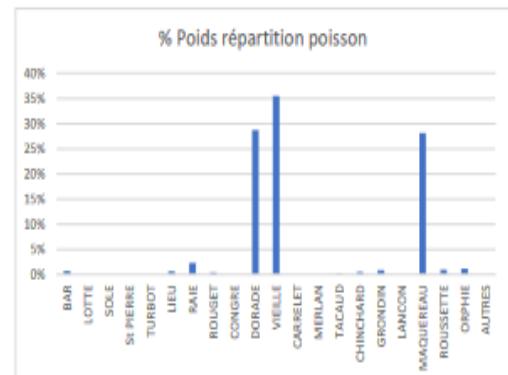
RENDEZ VOUS LE DIMANCHE 03 AOÛT 2025



RESULTATS JDP 2024

CLASSEMENT	NOM	BATEAU	NOMBRE BATEAUX:	23
			POIDS (kg)	POINTS
1	DURAND GILLES	MABATOR	20,2	808,25
2	COCHERY ALAIN	LES COMPERES	11,85	693
3	COLLET ALAIN	L'ANCRE BLEUE	10,15	611,5
4	GOASDOUE YVES	PETIT LOU	10,15	600
5	GUILLEMOT FABIEN	TRISKELL (YCSL)	8,27	496,2
6	BOSSARD CHRISTOPHE	POLEAU II	7,25	425
7	PABLO HULOT	OKAVANGO (YCSL)	5,15	422,5
8	PASTOR PASCAL	GLOBULE	6,7	402
9	DURAND NICOLAS	JO	12,45	397
10	LEDAGUENEL NICOLAS	BOBOLS	6,5	382,5
11	GED / DUHOT	KIWI	8	383,5
12	SION ANDRE	LE BAC	4,25	282,5
13	LESIMPLE FRANCOIS	SPARFEGWEN	4,25	255
14	BAYACHE MAEL	EVA (YCSL)	3,7	204
15	FAUVARQUE NATHALIE	ROGUE ONE	3,15	187,5
16	MAZURIER JEAN	GORFOU	3,35	100,5
17	DUBOIS GUILLAUME	PETIT BOU'CHOU	1,5	66
18	FENART NATHALIE	TCHOUK	1,9	57
19	PILLOT TITOUAN	VAL BOT	1,15	34,5
20	EUDO PENHOUET	SANTA MONICA	1	30
21	DUOT/ DARTIGE	CHIC & MOU	0,7	25,5
22	INTES MICKAEL	NADIK	0,3	18
23	DUBOIS J-YVES	TARTARIN	0	0

0	poids	%Poids
TOTAL POIDS	131,82	0%
BAR	0,95	1%
LOTTE	0	0%
SOLE	0	0%
SI PIERRE	0	0%
TURBOT	0	0%
LIEU	0,85	1%
RAIE	3	2%
ROUGET	0,55	0%
CONGRE	0	0%
DORADE	37,87	29%
VIEILLE	46,85	36%
CARRELET	0	0%
MERLAN	0	0%
TACAUD	0,15	0%
CHINCHARD	0,65	0%
GRONDIN	1,15	1%
LANCON	0	0%
MAQUEREAU	37,1	28%
ROUSSETTE	1,25	1%
ORPHIE	1,55	1%
AUTRES	0	0%



LE REPAS DES TRENTE ANS



Le samedi 24 AOUT 2024
Salle Omnisport P Lebreton



30 ans ! l'APPSL vient de fêter ses trente ans !

Depuis sa création, elle en a vu des adhérents passer aussi bien comme titulaires de mouillage ou au bureau.

Remercions au passage tous ceux qui ont participé à la création de l'association et particulièrement le premier conseil d'administration, à savoir : BENARD Michel, JAGOU René, LE GUILCHER Michel, FROMONT Raymond, MACHERAS Éric, FILLAUD Serge, CLAUER Guy et le premier président HARDY Patrice.

Certains nous ont quittés depuis, c'est pourquoi il est toujours sympathique de revoir les premiers "monte à regrets" et les photos sur le site.

Pour ces 30 ans, nous avions avancé ce jour au mois d'Août pour que les adhérents secondaires puissent en profiter (malheureusement ils n'étaient moins nombreux que nous avions prévus).

Mais qu'importe, les amis de l'APPSL ont répondu présent pour ceux qui le pouvaient et nous avions réservé pour l'occasion un orchestre et un repas préparé par le traiteur Lunairien Pascal JENVRIN.

La fête s'est déroulée dès le départ dans une superbe ambiance dans la salle Omnisport de St Lunaire.

Après l'apéritif et juste avant le diner, le Président actuel Mr COLLET Christian a pris la parole, non sans émotion, pour nous souhaiter la bienvenue, bien sûr, et aussi pour nous informer qu'après 27 ans de bons et loyaux services, il cesserait son mandat à la prochaine assemblée générale.

Après une prise de parole de Mr PENHOUËT, Maire de St Lunaire, il a été ovationné par tous les convives.

Après le repas, la musique de l'orchestre est venue nous inviter à danser, ce que bien sûr, nous n'avons pas manquer de faire.

Merci à tous ceux qui nous ont fait le plaisir de venir et à tous les bénévoles qui ont fait que cet anniversaire fut une réussite.

Les photos sont sur le site : <https://www.apssl-saint-lunaire.fr/photos.php>

FEST-NOZ 2025

**RENDEZ VOUS le 16 AOUT
SUR L'ESPLANADE DU MINI-GOLF**

On vous attend nombreux pour venir déguster la meilleure galette-saucisse de la Côte d'Emeraude et passer un moment agréable entre adhérents.

Ps : les bénévoles sont les bienvenus aussi pour monter et tenir les stands.



Saint-Lunaire



DIMANCHE 3 AOUT 2025

31ème journée du pêcheur

Cette année, pas de
bredouille, c'est sûr,
je vais finir premier !

OUVERT A TOUS

VENEZ PASSER UN BON MOMENT DANS UN CADRE MERVEILLEUX !

**APRES LA PÊCHE, LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS
PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER.
BUVETTE, REPAS SOUS ABRI.**

(Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, dessert, glaces, etc...)



**Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes,
la S.N.S.M sera parmi nous.**

« Apportez-lui votre soutien, un grand MERCI à tous »

- Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L. et de l'A.P.T.P.35, et sur invitation.
- Inscription sur place : 15€ par embarcation, 4 pêcheurs maxi.
- Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
- Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h00 maxi.
- Pesée des prises à partir de 11h30.
- Remise des prix à 13h30.

www.appsl-saint-lunaire.fr

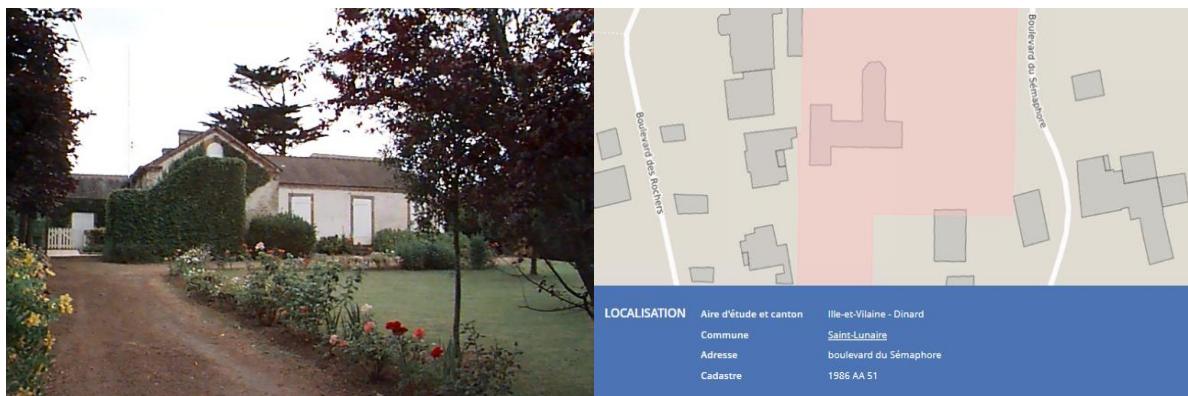


Les sémaphores en Ille et Vilaine et à Saint-Lunaire

Trois sémaphores ont été construits et présents sur le littoral du département : la pointe du Grouin, l'Île Besnard à Saint-Coulomb, la pointe du Décollé à Saint-Lunaire, celui du Grouin est le dernier en fonctionnement.

Le sémaphore de Saint-Lunaire

Sémaphore construit vers 1865 et inscrit dans un ensemble de constructions type dont on trouve des exemples à Cancale, à l'Île Besnard et à Saint-Cast. Il sera transformé en maison de villégiature, après la construction d'un nouveau sémaphore.



En 1862, les DOINNEL sont sollicités par l'administration de la Marine pour l'établissement d'un sémaphore et d'un droit de passage. Jusque-là, la surveillance et la communication sur les côtes se faisaient à l'aide de pavillon depuis les corps de garde installés sur ordre de l'Amiral DECRES, ministre de Napoléon II. Il y en avait un sur la Garde Guérin.

En 1857, un rapport remis à l'amiral HAMELIN, ministre de la marine et des colonies, propose de jumeler sémaphore et télégraphe électrique. On améliorera les bâtiments existants ou en construira de nouveau pour les guetteurs et les appareils.

L'éléctrosémaphore du Décollé, du type I (3 types avaient cours) fait partie de l'arrondissement de Brest. Le petit logement comprend 2 chambres et une cuisine, parfois exigüe pour 2 hommes et leurs familles. En 1879, un lotissement est prévu sur le Décollé. Il faudra revoir la position du sémaphore qui va se trouver entouré de constructions nouvelles et dont la visibilité sera diminuée.

Le second sémaphore étant construit, ce vieux sémaphore n'a plus son utilité. Le 8 aout 1922, un procès-verbal d'adjudication est dressé à la mairie à la requête du Préfet d'Ille et Vilaine. Il passera dans le domaine privé en 1923, acheté par le bâtonnier Albert SALLE, propriétaire boulevard du Décollé de la propriété la Mésangère. Un de ses fils en héritera et le revendra en 1958 aux actuels propriétaires.

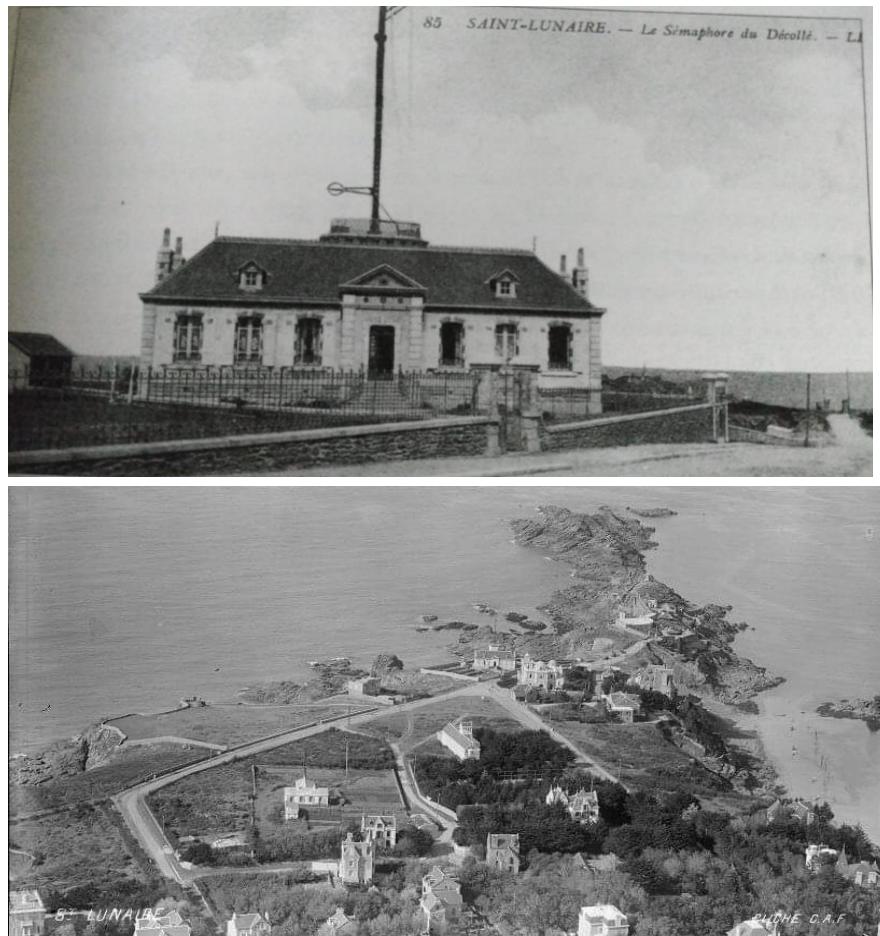
Le second sémaphore :

En 1910, on construit directement en bord de mer un nouveau bâtiment pour les guetteurs et le matériel. Il se compose d'une maison et d'une tour en pierre de taille. Cet édifice ruiné durant la seconde guerre mondiale est gardienné puis désarmé en 1955. Le dernier gardien est M TANTER.

Le nouveau propriétaire, M LEGROS, jouit d'un certain délai pour restaurer le sémaphore mais tarde à entreprendre les travaux.



La municipalité entre en pourparlers avec l'administration de la Défense Nationale et fait intervenir M Yvon BOURGES en 1969. Aucune démarche n'aboutissant et la date fixée dépassée, c'est sous le mandat du Dr LEBLANC, maire, que la décision de raser le sémaphore est prise en 1973. M LEGROS fait un procès à la commune qui doit lui verser des dommages et intérêts. Le terrain du sémaphore est mis à usage de parking-jardin.



Source :

- <https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion>
- St lunaire, petite histoire du Décollé, Solange AZEPY - association des amis du musée de Dinard

Les chiffres vertigineux du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc est le deuxième parc éolien en mer mis en service en France. Il a mis près de 15 ans à s'accomplir : le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc vient d'être inauguré.

Exploit technologique, chiffres vertigineux, enjeux : voici le point.



Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc (**Côtes-d'Armor**) a fait couler beaucoup d'encre et ce n'est sans doute pas fini. Mis en service depuis quelques semaines, il a été **inauguré** les 18 et 19 septembre 2024.

Une première mondiale

« On n'a jamais connu de chantier aussi dur. » Ces mots sont ceux d'Ignacio Galán, le président d'Iberdrola, premier énergéticien européen et **n°1 mondial de l'éolien**, devant une horde de journalistes nationaux et internationaux.

Dur, ce n'est rien de le dire. La **composition des fonds marins** dans la baie de Saint-Brieuc est exceptionnellement complexe : « un mélange de roches très dures, d'argile et de sédiments », détaille l'ingénieur en installations offshore, Raphaël Flint.

Il n'y a jamais eu de projet au monde avec autant de contraintes géotechniques.

Il a fallu expérimenter de nouvelles techniques de forage. « Il y a eu beaucoup d'innovations et de premières mondiales pendant la réalisation du parc. C'est **un exploit technologique** et technique », se félicite Stéphane-Alain Riou, le directeur d'Iberdrola France.

62 géantes aux chiffres impressionnantes

Démarré il y a 3 ans, le chantier a été titanesque. Les 62 éoliennes, espacées chacune d'un kilomètre et disposées en sept rangées, mesurent **300 mètres** depuis les fondations aux mâts. L'équivalent de la Tour Eiffel.

Les concepteurs du projet ont dû composer avec un marnage (différence entre marée haute et marée basse) pouvant atteindre 30 mètres et **des vagues jusqu'à 10 mètres**.

Elles possèdent trois pales de 86 mètres dont **la vitesse de rotation peut atteindre 400 km/h**. Elles sont équipées de turbines Siemens de 8 MW (mégawatts) pour une production estimée à 1 820 GWh/an (gigawattheures par an).

Cela représente près de **10% de la consommation annuelle en Bretagne**, qui ne produisait jusqu'à présent que 15% de son énergie. De quoi alimenter 835 000 habitants.

Ce ne sont pas les seuls chiffres qui donnent le vertige. La sous-station électrique située au centre du parc pèse 3 300 tonnes. Le coût de construction de ces superstructures s'élève à **2,4 milliards d'euros** et a mobilisé **800 marins et techniciens**. Plus de 50 000 heures de vie sous-marine ont été enregistrées pour être étudiées. Les 62 éoliennes du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc sont espacées chacune d'un kilomètre.

Préserver la pêche et la coquille

De nombreux recours ont pourtant été déposés contre le projet par des associations de défense de l'environnement. Un projet qui a également provoqué **l'inquiétude, voire l'hostilité**, des pêcheurs et des exploitants de coquilles Saint-Jacques.

Mais Iberdrola considère être parvenue pleinement à concilier tous ces aspects. « Le parc est situé le plus au nord possible, à **16 km de la côte** la plus proche, loin des gisements de coquilles et en dehors de la zone Natura 2000 », précise Marie Thabard, en charge des questions environnementales.

Il s'avère que les deux dernières campagnes de pêche à la coquille ont été fructueuses. Quant aux **activités de navigation**, elles ont pu reprendre cet été avec pour seules restrictions des distances de 50 mètres des éoliennes et de 200 mètres de la sous-station électrique.

Pour ne pas gêner les activités de pêche, et **pour des raisons de sécurité** évidentes, les câbles qui relient les 62 éoliennes à la sous-station ont été entièrement ensouillés, c'est-à-dire enterrés. Là aussi il s'agit d'une première mondiale.

15 000 touristes

La base logistique de Lézardrieux est aujourd'hui démantelée. La base de maintenance prendra place à Saint-Quay-Portrieux à l'horizon 2027. Le centre technique est à Binic-Etables. **Les câbles électriques**, réalisés par RTE, acheminent leur précieuse énergie à Erquy.

À l'instar du viaduc de Millau ou de la route du littoral à La Réunion, les éoliennes de la baie de Saint-Brieuc suscitent **la curiosité des touristes** : 5 000 ont visité le parc en 2023, le double en 2024.



« Nous allons augmenter le nombre de sorties en 2025, en passant de 70 à 100, depuis **Bréhat, Saint-Quay-Portrieux, Pléneuf-Val-André et Erquy** », annonce Anne-Lise Corlouer, présidente de la compagnie maritime des Vedettes de Bréhat.

La longévité du parc est prévue pour au moins 25 ans. De quoi permettre à cette nouvelle filière bretonne, ainsi qu'au tourisme industriel, de continuer à se développer. Et d'ici là, « d'autres technologies seront mises au point », prédit le président d'Iberdola. L'éolien flottant par exemple.

La VHF Marine

La VHF marine est un équipement essentiel pour les communications en mer, utilisé pour la radiotéléphonie entre navires et les services de secours. Une VHF marine fonctionne avec un émetteur-récepteur qui utilise des fréquences spécifiques, notamment en bande VHF (tranche de 30 à 300 MHz), pour la communication maritime.

Les radios VHF existent en versions fixes ou portatives pour répondre aux besoins des professionnels comme des plaisanciers, ainsi que des applications en eaux intérieures ou côtières. Les émetteurs et récepteurs des radios VHF marines sont associés à une antenne qui maximise la portée, pouvant couvrir plusieurs milles nautiques.

Avoir un moyen de communication en mer est un élément clé de la sécurité. Si le téléphone permet d'appeler le CROSS via le numéro d'urgence (196), **l'utilisation d'une VHF permet d'améliorer sa sécurité en mer :**

- en cas de difficulté ou de détresse en mer, diffuser l'information à tous les navires sur zone, de converser avec le CROSS et avec les moyens de sauvetage nautique ou aérien en approche ;
- de prendre connaissance d'une demande d'assistance et de communiquer avec les autres bateaux. C'est le premier support de la solidarité des gens de mer !
- de recevoir les bulletins de météo de Météo France à intervalle régulier et en particulier les bulletins météo spéciaux en cas de météo défavorable. Ils sont diffusés par les CROSS sur tout le littoral par radio VHF.
- **La veille sur le Canal 16 est obligatoire.**

QUI peut utiliser une VHF ?

Depuis 2011, le permis plaisance permet l'utilisation d'une VHF en eaux françaises. Les radios VHF portables sont quant à elles totalement libres d'utilisation. Souvent utilisées au niveau de l'eau, elles constituent **une solution très intéressante pour les bateaux de promenade, de pêche ou les kayaks en mer**. De nombreux modèles sont en effet étanches.

Depuis le 1er mai 2015, une radio VHF fixe ainsi qu'une radio VHF portative sont obligatoires pour une navigation de plaisance hauturière (à partir de 60 milles d'un abri).

En navigation semi-hauturière (à partir de 6 milles d'un abri), le plaisancier a le choix entre 3 fusées parachute et 2 fumigènes ou une radio VHF fixe.

Depuis le 1er janvier 2017, une radio VHF fixe est obligatoire pour les navigations de plaisance semi-hauturière (à partir de 6 milles d'un abri). L'installation n'est pas obligatoirement équipée de la fonction d'appel sélectif numérique (ASN).

Le téléphone portable peut aussi être utilisé en composant **le numéro d'appel d'urgence en mer 196** pour entrer en contact avec le CROSS. Très utile, il ne remplit pas toutes les fonctions d'une VHF (voir plus haut).

Pourquoi une VHF en kayak de mer ?

En kayak de mer, quand les conditions deviennent compliquées, l'usage d'une VHF est souvent plus facile qu'un téléphone : elle peut être clipsée sur le gilet, être écoutée en pagayant, manipulée facilement, etc. **Pour les kayakistes de mer, une VHF pour deux personnes est obligatoire à plus de 2 miles d'un abri**. Celle-ci doit être étanche, flottante, toujours accessible.

Conseils des sauveteurs en mer :

Quel que soit le type de navigation pratiquée, embarquez toujours une VHF ! Elle est un élément essentiel de votre sécurité. Elle vous permet d'appeler les secours en cas de besoin, d'écouter ce qui se passe autour de vous et de porter secours ou assistance en cas d'appel d'un autre navire.

Lors de l'embarquement, le chef de bord doit expliquer à tous le fonctionnement de la radio VHF. **En cas de difficulté, chaque équipier doit être capable d'alerter les secours sur le canal 16 et de s'assurer que la VHF est bien sur « high ».** Ayez à bord une feuille expliquant les messages MAYDAY et PANPAN préremplis.

- **N'encombrez pas le canal 16** qui est une fréquence de sécurité et sur laquelle vous êtes entendus par tous, changez de canal. Les fréquences 6 - 8 - 72 et 77 sont destinées aux communications de navire à navire.
- Après avoir accompli les formalités gratuites auprès de l'ANFR pour obtenir votre licence d'utilisation et le numéro MMSI (numéro identité du service mobile maritime), n'oubliez pas de **saisir le numéro MMSI sur votre VHF ASN** en respectant scrupuleusement le mode d'emploi de votre appareil. Ainsi initialisée, une VHF ASN couplée à un GPS permet de signaler une alerte automatiquement en transmettant votre identité, mais aussi votre position facilitant ainsi la mise en œuvre et l'arrivée des secours.
- **Adoptez une VHF fixe ou portable en fonction du type de navigation que vous pratiquez.** En fonction de la hauteur des antennes d'émission et de réception et du relief de la côte, les portées peuvent être très différentes. Il est communément constaté que la portée maximum des VHF portables est de l'ordre de 3 à 5 milles et celle des VHF fixes de 20 à 25 milles.
- En fonction de la durée de votre navigation, munissez-vous d'un **chargeur ou de batteries de rechange**. En général, la durée d'autonomie d'une VHF varie entre 5 et 8 heures.
- En cas de détresse, si vous n'avez pas de VHF, utilisez votre téléphone portable (mais il ne peut pas toujours être capté, il ne permet pas d'échanger avec les sauveteurs et ne peut pas être repéré par radio-goniométrie).appelez le CROSS en composant le 196 sur votre téléphone, nouveau numéro d'urgence national.

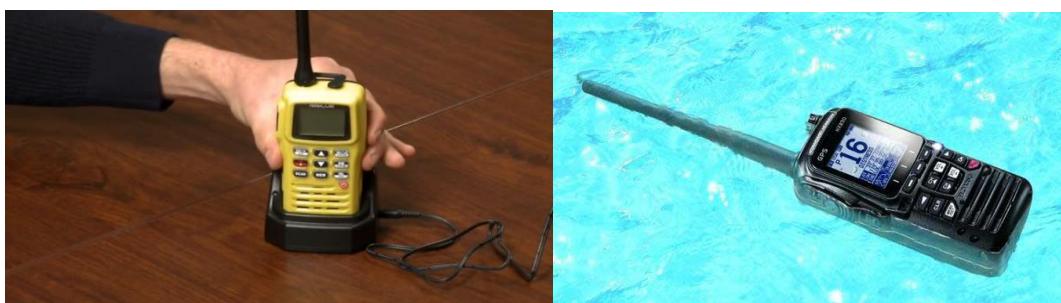
Quelles sont les caractéristiques d'une VHF portable ?

La batterie et l'autonomie

Une VHF portable est soumise à une **autonomie** restreinte qui **devra être prise en compte lors du choix de celle-ci**.

Cette autonomie n'est pas un véritable problème, si tant est que vous disposiez d'un point de **charge en 12V** sur votre embarcation. Avec des batteries allant, approximativement, **de 1000 mAh jusqu'à 2000 mAh**, vous pourrez espérer, selon les modèles, une **autonomie entre 8 et 20 heures**. Les technologies de batteries **Lithium-Ion et Li-Polymère** sont majoritairement employées ici.

Tout comme votre téléphone portable, ou votre appareil électronique, vous devrez veiller à **charger votre VHF portable avant votre sortie**, et surveiller son niveau de charge, tout en optimisant son utilisation.



Flottabilité et Indice d'étanchéité

L'immense majorité des VHF portables marines présentes sur le marché sont étanches. Cependant leur **niveau d'étanchéité varie selon les modèles**. Un indice d'étanchéité normé, ou indice de protection d'enveloppe (IP) permet de les distinguer. Concernant les produits qui nous intéressent ici nous irons de l'IPx5 à IPx8.

- **IPx5** : Protégé contre les jets d'eau de toutes directions, ainsi que les poussières et autres résidus microscopiques.
- **IPx6** : Protégé contre les forts jets d'eau de toutes directions, et totalement protégé contre les poussières.
- **IPx7** : Protégé contre les effets de l'immersion temporaire, jusqu'à 1 m, pendant 30 min.
- **IPx8** : Matériel submersible au-delà de 1 m dans les conditions spécifiées par le fabricant en durée et en pression⁴. Normalement, cela signifie que l'équipement est hermétiquement fermé, cependant, avec certains types de matériel, cela peut signifier que l'eau peut pénétrer, mais sans produire d'effets nuisibles.

En connaissant cet indice IP, **vous pouvez maintenant déterminer où se situe votre besoin** par rapport à votre pratique de navigation. Si la VHF portable est votre seule radio, il est judicieux que celle-ci puisse **résister au maximum aux conditions de mer** afin de ne jamais vous lâcher. S'il s'agit d'un simple moyen de communication secondaire (entre les membres d'équipage par exemple), cette notion sera d'une importance moindre.

Dans un autre cas de figure, si vous naviguez en jet-ski, les risques d'éclaboussures et d'immersion sont plus grands. Il vaut mieux, alors, que votre matériel soit **parfaitement étanche**.

De la même manière, vous devrez choisir entre une VHF portable flottante ou non. Les mêmes exemples peuvent illustrer ce point. Or vous constaterez que, pour qu'une VHF flotte, il faut **optimiser son poids**. La meilleure façon de procéder est d'opter pour une batterie plus légère. Une batterie plus légère aura également une autonomie moindre. Nous pouvons en conclure que la flottabilité nuit à l'autonomie. CQFD.

Vous pourrez tout de même équiper, dans un second temps, votre VHF portable d'une **pochette flottante** si celle-ci ne l'est pas.

Notez que certaines VHF marines portables peuvent être couplées à un système « homme à la mer » (ou MOB) et déclencher des alarmes, y compris aux secours (CROSS, SNSM ...) ou à l'équipage, dans le cas où un membre passe par-dessus bord.

Pour une utilisation comme la nôtre, une VHF portative sans ASN est pratique pour contacter la navette et appeler les secours en cas de problème dans la bande des 6 miles. Le prix varie de 60 à 350 € selon les modèles. Un achat d'occasion est possible, testez-la et vérifiez que les batteries sont bonnes et encore possibles en achat SAV.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.anfr.fr (rubrique Radiomaritime)

https://www.anfr.fr/fileadmin/user_upload/Equip_radio_plais_obligatoires_0222.pdf

www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/La_VHF_dite_CRR_4p_DEF_Web.pdf

Division 240 : Checklist des équipements de sécurité des navires de plaisance

Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24m.

Division 240 modernisé par l'arrêté du 11 octobre 2024.

Le tableau ci-dessous résume les dispositions d'embarquement du matériel d'armement et de sécurité, sans se substituer aux articles pertinents du chapitre 240-2.

	MATÉRIEL	BASIQUE (Jusqu'à 2 m)	CÔTIER (Entre 2 et 6 m)	SEMI HAUTURIER (De 6 à 60 m)	HAUTURIER (Au-delà de 60 m)
	Un équipement individuel de flottabilité/ personne avec moyen lumineux et sifflet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un dispositif lumineux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un dispositif d'assèchement manuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un dispositif de remorquage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une ligne de mouillage (si masse > 250 kg)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le pavillon national (hors eaux territoriales)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	2 coupe-circuits	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 feux rouges à main		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un compas magnétique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un harnais et une longe par personne à bord d'un voilier			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

		BASIQUE (Jusqu'à 2 m)	CÔTIER (Entre 2 et 6 m)	SEMI HAUTURIER (De 6 à 60 m)	HAUTURIER (Au-delà de 60 m)
	Harnais et longe par navire (pour les non-voiliers)			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 fusées à parachute et 2 fumigènes			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Radeau(x) de survie			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le matériel permettant de faire le point, de tracer et de suivre une route			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Trousse de secours		<i>Conseillé</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météo marines à bord			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Radiobalise de localisation des sinistres			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	VHF fixe				<input checked="" type="checkbox"/>
	VHF portative		<i>Conseillé</i>		<input checked="" type="checkbox"/>

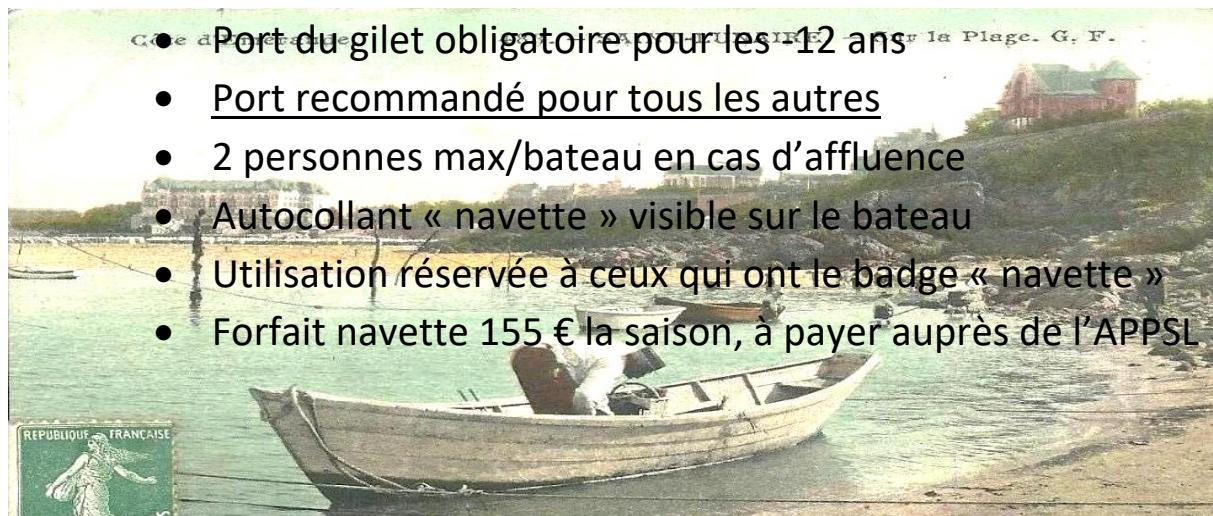
Documents obligatoires disponibles dans le bloc marine, le bloc côtier et le Guide Plaisance et réglementation, ou à acheter au détail, ou **dans l'almanach Breton**

	Annuaire des marées ou équivalent (sauf en Méditerranée)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Carte(s) de navigation		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Code pavillonnerie		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Code marin des feux de signalisation		<i>Conseillé</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Journal de bord		<i>Conseillé</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

LA NAVETTE DU YCSL

Le service fonctionnera tous les jours selon le planning suivant affiché en haut de la cale (Annulation possible en cas de mauvaises conditions météo).

Quelques recommandations :



HORAIRES NAVETTE 2025

TOUS LES WEEK-END

TOUS LES JOURS

TOUS LES JOURS

TOUS LES JOURS

TOUS LES WEEK-END

YACHT CLUB de SAINT-LUNAIRE

MAI
09h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30
(18h00 les dimanches + lundi Pentecôte)
1-2-3-4 mai / 8-9-10-11 mai / 17-18 mai / 24-25mai /
29-30-31-1er juin

JUIN
9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30
(18h00 les dimanches)
1er juin / 7-8-9 juin / Tous les jours à partir du sam. 14 juin

du 1er JUILLET au 31 AOUT
service continu 8h30 – 19h45
+ doublage navette du 12/07 au 17/08
11h30 – 15h00 / 15h00 – 19h00

du 1er au 7 SEPTEMBRE
9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30
(18h00 les dimanches)

SEPTEMBRE
9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30
(18h00 le dimanche)
15-16 sept – 20-21 sept

LA SNSM - Station de Dinard

SNSM DINARD - SNS244 & SNS 6-003



La station de Dinard comprend 60 membres dont 47 membres équipage opérationnels.

Chaque jour, un équipage d'astreinte est planifié mensuellement suivant ses disponibilités et est déclenché par un bip. Un équipage nocturne fixe est d'astreinte pour la semaine.

La station intervient suite à la demande du propriétaire de l'embarcation auprès du CROSS, également en cas d'incident matériel panne moteur, carburant, hélice engagée etc...



Présents lors de notre AG et à notre journée du pêcheur, vous pourrez alors vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M, (minimum 5€)

Merci d'avance pour eux.

Bilan opérationnel de 2024 :

73 SORTIES soit **61H46** dont **85% de jour**

Interventions de jour : vedette = 43, semi rigide = 10

Interventions de nuit : vedette = 8, semi rigide = 2

Nombre de navires assistés = 34 + 6 divers

71 personnes secourues et 1 sauvée d'un danger réel

« Pour que l'eau salée n'ait jamais le gout des larmes »



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS

DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE

C'EST LE 196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

EN MER, J'UTILISE

LE CANAL 16 DE MA VHF

JE DEMANDE LE CROSS

ministère du Développement durable - juillet 2014